

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

OBJET :

**ADOPTION DE LA
LETTRE D'INTENTION
PORTANT SUR LE
FINANCEMENT ET LE
DEVELOPPEMENT DES
LIGNES DE BUS
TRANSFRONTALIERES
2027-2030**

N° CS2025-81

Nombre de délégués titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 2

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 07 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept novembre à 12h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 31 octobre 2025

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• **Délégués titulaires :**

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN - M. Patrice DUNAND - Mme Christine DUPENLOUP - Mme Annick GROSROYAT - M. Max GIRIAT - Mme Marie-Pierre BERTHIER - Mme Chrystelle BEURRIER - Mme Claire CHUINARD - M. Jean-Claude TERRIER - M. Patrick ANTOINE - M. Bernard BOCCARD - M. Gabriel DOUBLET - M. Denis MAIRE - M. Julien BOUCHET - M. Christian DUPESSEY - M. Michel MERMIN - M. Pierrick DUCIMETIERE - Mme Catherine BRUN - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Jean-Luc SOULAT - M. Pierre-Jean CRASTES - M. Eddi ETIENNE - M. Sébastien JAVOGUES - Mme Nadine PERINET

• **Délégués suppléants :**

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Yves CHEMINAL

• **Délégués représentés :**

Mme Carole VINCENT donne pouvoir à M. Julien BOUCHET - M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

• **Délégués excusés :**

Mme Aurélie GODARD-CHARILLON - M. Hubert BERTRAND - M. Christophe ARMINJON - M. François DEVILLE M. Claude MANILLIER - M. Daniel RAPHOZ - M. Christophe SONGEON - M.

**Yves CHEMINAL - Mme Nadine JACQUIER - M.
Stéphane VALLI - M. Florent BENOIT - M. Philippe
MONET - Mme Isabelle HENNIQUAU - M. Yves
MASSAROTTI - Mme Carole VINCENT - M. Cyril
DEMOLIS - M. Claude THABUIS - M. Benjamin
VIBERT - M. Régis PETIT**

**ADOPTION DE LA LETTRE D'INTENTION PORTANT SUR LE
FINANCEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DES LIGNES DE BUS
TRANSFRONTALIERES 2027-2030**

Vu la feuille de route 2020-2026 du Pôle métropolitain du Genevois français et son objectif de recherche de financements transfrontaliers pour le développement de l'offre de mobilité d'intérêt commun ;

Vu la feuille de route des mobilités transfrontalières 2024-2027 adoptée le 2 juillet 2024 par l'Assemblée du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève,

Vu le projet de lettre d'intention entre les partenaires du Grand Genève relatif au financement et au développement des lignes de bus transfrontalières 2027-2030,

Vu les enjeux de mobilité dans le bassin de vie transfrontalier franco-valdo-genevois du Grand Genève,

Vu les engagements proposés dans le cadre de cette coopération transfrontalière,

Préambule

La région transfrontalière franco-genevoise connaît une croissance économique et démographique soutenue, générant une augmentation des flux de déplacements entre les territoires suisses et français. Cette dynamique appelle à un renforcement de l'offre de transports publics, notamment par le développement des lignes de bus transfrontalières et de rabattement.

Pour obtenir l'effet réseau franco-suisse escompté, la présente lettre d'intention porte plus spécifiquement sur le financement et le développement de 12 lignes de bus transfrontalières (gérées par le GLCT transports publics transfrontalier), et de 9 lignes de bus de rabattement situées côté français.

Elle s'inscrit dans la droite ligne de la feuille de route des mobilités transfrontalières 2024-2027, comportant comme action-phare le financement des mobilités visant à accompagner la mise en œuvre de nouveaux moyens de financement transfrontalier sur l'investissement et le fonctionnement.

Le contenu de la lettre d'intention

La lettre d'intention implique 5 partenaires (La République du Canton de Genève, le canton de Vaud, le Pôle métropolitain du Genevois français, Pays de Gex Agglo et Thonon Agglomération) et vise à établir une nouvelle clé de financement des lignes transfrontalières, fondée sur l'usage plutôt que sur l'offre, et permettant un rééquilibrage des contributions entre les partenaires suisses et français. Cette évolution dégage une marge de manœuvre financière pour les autorités françaises, qui s'engagent à la réinvestir dans le développement de l'offre.

L'enveloppe financière totale estimée pour la période 2027–2030, selon les projections du GLCT, est de l'ordre de 2,10 M€/an de transfert de charges en faveur des autorités françaises, résultant du passage à une clé de financement suisse de 60 % pour les déplacements transfrontaliers.

Pour le Pôle métropolitain concerné par une ligne de bus transfrontalière (ligne 80 St Julien-Genève), la prise en charge financière du canton de Genève, permettra à partir de fin 2026 de libérer 240 000€ par an, qui seront réinvestis dans le développement de l'offre sur le périmètre de la Communauté de Communes du Genevois.

Les engagements du Pôle métropolitain

- Soutenir au sein du GLCT des transports publics transfrontaliers l'évolution de la clé de financement du déficit des lignes de bus vers une logique d'usage ;
- Assumer le financement de la part du déficit liée aux déplacements sur sol français ainsi que 40 % de celle des déplacements transfrontaliers pour les lignes le concernant, conformément à la nouvelle clé de répartition (40 % France / 60 % Canton de Genève) ;
- Incrire les moyens financiers nécessaires aux budgets 2027 et suivants pour le développement des lignes transfrontalières et de rabattement ;
- Contribuer au suivi régulier de la mise en œuvre de la lettre d'intention ;

Suivi et évaluation

La mise en œuvre de la présente Lettre d'intention sera régulièrement suivie et évaluée, au moins une fois par an, par le Groupe de travail thématique (GTT) Mobilité du GLCT du Grand Genève en concertation avec les partenaires. Il s'agit en particulier de s'assurer du respect des engagements et des échéances pris par les partenaires dans le cadre de la présente Lettre d'intention, cas échéant de mettre en place les mesures correctives nécessaires.

L'évaluation régulière se basera sur des indicateurs tels que les données de fréquentation des lignes permettant de suivre l'évolution de l'usage, et les données financières permettant de suivre l'évolution du déficit.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la lettre d'intention portant sur le financement et le développement des lignes de bus transfrontalières sur la période 2027 – 2030 pour réduire le flux de trafic motorisé à la frontière franco-suisse, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle Métropolitain ou son représentant à signer la lettre d'intention nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et l'ensemble des documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 17 novembre 2025
Publié ou notifié le 17 novembre 2025

Le Secrétaire de séance
Vincent SCATTOLIN



Le Président,
Christian DUPESSEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.